

Le dix Juillet deux mille vingt, à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ESCANDOLIERES se sont réunis à la salle des fêtes dans le respect des consignes sanitaires liées à l'épidémie de covid-19, sur convocation du six Juillet deux mille vingt et sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire.

Etaient présents : Présents : Palayret Christian, Bouyssou Yves, Lopez Christiane, Schmidt Christelle, Laporte Lionel, Crapet Yohan, Flottes Hervé, Calmels Sylvie, Cantaloube Fabienne, Depuille Sébastien, Delforge Christine.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Lionel LAPORTE.

Elections Sénatoriales du 27 Septembre 2020
Election d'un délégué et de
trois suppléants du Conseil Municipal

Monsieur Christian PALAYRET, Maire a ouvert la séance.

Monsieur Lionel LAPORTE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Monsieur BOUYSSOU Yves, Madame LOPEZ Christiane, Messieurs LAPORTE Lionel, CRAPET Yohan.

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R.133 du Code électoral, le délégué et les suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur Christian PALAYRET a déclaré être candidat à l'élection du délégué.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé lui-même dans l'urne l'enveloppe.

Après le vote du dernier conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin de l'élection du délégué :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de vote nul : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur Christian PALAYRET : 11

Monsieur Christian PALAYRET a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Le Maire a constaté le refus de aucun délégué après la proclamation de leur élection.

Madame Christelle SCHMIDT, Monsieur Yves BOUYSSOU, Madame Christiane LOPEZ ont déclaré être candidats à l'élection des suppléants.

Résultat du 1^{er} Tour de scrutin de l'élection des suppléants :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de vote nul : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Madame Christelle SCHMIDT : 11

Monsieur Yves BOUYSSOU : 11

Madame Christiane LOPEZ : 11

Monsieur BOUYSSOU Yves , Madame LOPEZ Christiane, Madame SCHMIDT Christelle ont été proclamés élus au 1^{er} Tour et ont déclaré accepter le mandat.

Le Maire a constaté le refus de aucun suppléant après la proclamation de leur élection.

DÉLIBÉRATIONS

DCM20200710/02

Aménagement de la traverse RD253 Commune d'ESCANDOLIERES

Présentation et approbation du projet-Sollicitation de concours financiers extérieurs-Approbation du plan de financement

Suite à la délibération du conseil Municipal en date du 11 Avril 2019, Monsieur Yves BOUYSSOU, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil Municipal le projet définitif établi par A.Q.R. Aménagement Quercy Rouergue, relatif à l'aménagement de la traverse RD 253 Commune d'ESCANDOLIERES.

Il indique que celui-ci prévoit : le carrefour à requalifier et à sécuriser pour le piéton et obliger les voitures à ralentir, de valoriser le patrimoine architectural, requalifier les espaces au contact de la salle des fêtes et de la mairie et favoriser et de renforcer les équipements publics au contact de la route départementale.

Le coût estimatif de ce projet est de 163 751 € HT.

L'Etat par la mise en œuvre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), la Région par la mise en œuvre du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (P.E.T.R.) et le Département sont susceptibles d'apporter les aides, pour le financement de ce projet dont le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention Etat (D.E.T.R) :	26 609,40 €
- Subvention Région (P.E.T.R) :	24 930,00 €
- Subvention Département :	21 000,00 €
- emprunt :	60 000,00 €
- Fonds propres :	31 211,60 €
	163 751,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement établi par A.Q.R Aménagement Quercy Rouergue,
- approuve le plan de financement présenté par le premier adjoint,
- sollicite les aides de l'Etat (D.E.T.R), de la Région (P.E.T.R) et du Département,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision et à sa mise en œuvre.

DCM 20200710/03

Logement ancienne école ESCANDOLIERES : Travaux rénovation énergétique

Présentation et approbation du projet – Sollicitation de concours financiers extérieurs – Approbation du plan de financement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'isolation extérieure, d'installation d'un nouveau système de chauffage et du changement de menuiserie extérieure au logement de l'ancienne école d'ESCANDOLIERES afin d'améliorer le potentiel énergétique (DPE) de G à C.

Suite à l'étude des devis présentés, le coût des travaux est estimé comme suit : 30 000,00 €.

L'Etat par la mise en œuvre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), la Région par la mise en œuvre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (P.E.T.R.) et le Département sont susceptibles d'apporter les aides, pour le financement de ce projet dont le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention Etat (D.E.T.R.) :	5 000,00 €
- Subvention Région (P.E.T.R.) :	9 000,00 €
- Subvention Département :	5 000,00 €
- Prime SIEDA (coup de pouce EE) :	4 000,00 €
- Fonds propres :	7 000,00 €
	30 000,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation énergétique,
- approuve le plan de financement présenté par Monsieur le Maire,
- sollicite les aides de l'Etat (D.E.T.R.), de la Région (P.E.T.R.), du Département et du SIEDA,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision et à sa mise en œuvre.

DÉCISIONS

DCCM 20200710/01

Société de chasse : participation financière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un local à AUZITS pour l'utilisation de la société de chasse AUZITS/ESCANDOLIERES et l'accord de principe du Conseil Municipal en date du 27 Septembre 2018 par six voix pour et une abstention à demande de participation financière de la Commune.

Après en avoir, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer, par huit voix pour et deux voix contre (le Maire, absent, n'ayant pas pris part au vote), une aide exceptionnelle de 2 500,00 € pour l'acquisition d'une chambre froide installée dans le local à l'usage unique de la Société de chasse AUZITS-ESCANDOLIERES
- charge Monsieur le Maire de procéder au virement de la somme sur le compte de la Société.

DCCM 20200710/02

Désignation « correspondant Sécurité routière »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal, à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, à désigner, suivant la Circulaire de Monsieur le Préfet de l'Aveyron, un élu « correspondant sécurité routière » qui sera le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux compte tenu des responsabilités du Maire en termes de police administrative, d'aménagement des infrastructures, mais aussi de la possibilité de conduire des actions de prévention et d'information.

Le Conseil Municipal désigne Madame Christine DELFORGE correspondante Sécurité routière.

DCCM 20200710/03

Motion de soutien pour le maintien du Train de nuit

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'Association de Défense de la Gare d'Assier et de Promotion du Rail (A.D.G.A.P.R.) pour la reprise de la circulation du Train de Nuit Paris - Capdenac - Rodez tous les jours de la semaine.

Des débats, il en ressort :

- que le Train de Nuit est un Train d'Equilibre du Territoire (T.E.T.) financé par le gouvernement, qu'à ce titre il assure le désenclavement de notre territoire et assure des missions de Service Public,

(Suite DCCM 20200710/03)

- que les départements de l'Aveyron et du Lot ont besoin tous les jours de ce train, le seul sans changement, pour les déplacements touristiques, de travail ou de loisirs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de ESCANDOLIERES soutient les initiatives de l'Association de Défense de la Gare d'Assier et de Promotion du Rail et demande au Secrétaire d'Etat et à la S.N.C.F. :

- que la S.N.C.F. mette en place le personnel nécessaire en gare de Brive pour assurer la manœuvre et la séparation de la rame allant vers Rodez et retour,

- le retour du Train de Nuit Paris - Capdenac- Rodez tous les jours intervienne le plus rapidement possible pour assurer la continuité du Service Public Ferroviaire.

DCCM 20200710/04

Contrat entretien cloches

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat concernant la mission d'entretien des cloches électriques à l'église d'ESCANDOLIERES, établi par SAS HONORÉ à Laborde ST GERMAIN LES VERGNES (19).

L'offre de mission s'élève à 155,00 € HT par an.

Le contrat est établi pour une durée de deux ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition de 155,00 € H.T par an pour un contrat de deux ans d'entretien des cloches de l'église d'ESCANDOLIERES et charges Monsieur le Maire de signer le document relatif à cette décision.

QUESTION DIVERSE

Four : Salle des fêtes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de réparation du four de la salle des fêtes qui s'élève à 599,96 H.T.

Le conseil municipal donne un accord de principe à l'acquisition d'un nouveau four.